



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° IND-UT-123

## Moteur premium de classe IE3

### **1. Secteur d'application**

Industrie.

### **2. Dénomination**

Mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.

Est exclu de l'opération standardisée tout moteur IE3 défini par le règlement (CE) n°640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009, modifié par le règlement (UE) n°4/2014 de la Commission du 6 janvier 2014, acheté :

- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 si sa puissance nominale est comprise entre 7,5 kW inclus et 375 kW inclus ;
- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 si sa puissance nominale est comprise entre 0,75 kW inclus et 375 kW inclus.

### **3. Conditions pour la délivrance de certificats**

La mise en place est réalisée par un professionnel.

La puissance nominale du moteur est supérieure ou égale à 0,12 kW et inférieure ou égale à 1 000 kW.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1 et sa puissance nominale.

À défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un équipement avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1. Ce document précise la puissance nominale du moteur.

### **4. Durée de vie conventionnelle**

15 ans pour un moteur de puissance nominale inférieure ou égale à 15 kW.

20 ans pour un moteur de puissance nominale supérieure à 15 kW.

### **5. Montant de certificats en kWh cumac**

Montants en kWh cumac par kW	
0,12 kW ≤ P ≤ 15 kW	15 kW < P ≤ 1000 kW
2 900 x P + 7 300	1 900 x P + 23 800

P est la puissance nominale du moteur en kW.



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée IND-UT-123,  
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.**

**A/ IND- UT-123 (v. A14.1) : Mise en place d'un moteur premium de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.**

\*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....

Référence de la facture : .....

\*Nom du site des travaux : .....

\*Adresse des travaux : .....

Complément d'adresse : .....

\*Code postal : .....

\*Ville : .....

\*Secteur de réalisation de l'opération : Industrie :  OUI  NON

Caractéristiques du moteur :

\*Puissance nominale du moteur P (kW) = .....

NB : La puissance nominale du moteur est supérieure ou égale à 0,12 kW et inférieure ou égale à 1 000 kW.

\*Le moteur est de classe IE3 selon la norme NF EN CEI 60034-30-1.

\*Le moteur de classe IE3 relève du règlement (CE) n°640/2009 de la Commission du 22 juillet 2009 modifié et a été acheté :

- entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 31 décembre 2016 et sa puissance nominale est comprise entre 7,5 kW inclus et 375 kW inclus :

OUI  NON

- à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et sa puissance nominale est comprise entre 0,75 kW inclus et 375 kW inclus :  OUI  NON

A ne remplir que si les marque et référence du moteur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation :

\*Marque : .....

\*Référence : .....